Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Construction d une maison sur un terrain en donation

Par Kaka

Bonjour
Ma mère m a donné un terrain sur lequel nous avons construit notre maison avec mon épouse.
Ce terrain m a été donné en 2001 , par la suite nous y avons construit notre maison et en 2019 j ai intégré la donation de 2001 dans une donation partage la valeur du terrain a été fixée par le notaire de façon très basse. Mais celui ci maintient que la donation partage est égalitaire entre les héritiers.
Notre maison que nous avons financé seuls avec mon épouse ne rentrera pas dans la succession de mes parents? Cela me semble logique merci toutefois de me confirmer.
Merci pour vos réponses

Par ESP

Bonjour
La donation est irrévocable, le terrain vous appartient depuis lors et s'agissant d'une donation partage, elle ne sera pas rapportée à la succession parentale.